



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 octobre 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 octobre 2004

**Chemin Communal du IIIème Millénaire - acquisition terrain de
M. et Mme Pierre MORIN - secteur 3**

[Annexe]

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoins :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004

DELIBERATION D20040402

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du III Millénaire déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 février 2001, Monsieur et Madame MORIN Pierre ont donné leur accord pour la vente d'une parcelle de terrain leur appartenant, sise au lieudit « l'Herse », cadastrée section ZC N° 104 pour une superficie de 32 a 42 ca.

L'accord est intervenu sur la base de 0,23 €/M², soit un montant de 745,66 €, auquel s'ajoute l'indemnité de remploi de 15 % soit 111,84 €, et une indemnité forfaitaire concernant plusieurs panneaux publicitaire sur ledit terrain pour un montant de 1 300,00 €, soit un montant total de 2 157,50 €.

En outre, la Ville de Niort versera l'indemnité d'éviction revenant à Mr CANTET Jean-Louis, exploitant dudit terrain, pour un montant de 1 123,40 €.

Soit un montant global pour cette opération de **3 280,90 €**, conforme à l'Avis des Domaines

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition ayant fait l'objet d'une promesse de cession ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Me TABARD, Notaire associé à NIORT. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget Espaces Verts # 1986 – 8200 3014 8231 2111.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 40 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 5 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER